



FRIEDRICH NAUMANN  
FOUNDATION For Freedom.

POLICY BRIEF

# Populisme à l'Ère Digitale : Cas de la Tunisie



# Imprint

## Publisher

Friedrich-Naumann-Foundation for Freedom  
Residence Aziz (Block B - 2nd & 3rd floors)  
City of Pines, Avenue Beji Caid Essebsi  
Lac 2, 1053 Tunis  
TUNISIA

 /freiheit.org/tunisia-and-libya  
 /fnf.Tunis

## Author

Hanene Zbiss

## Editor

Alexander Knipperts

## Contact

Phone: +216 71 966 097  
Email: Tunis@freiheit.org

## Date

04.2025

## Disclaimer

Any views expressed in this paper are solely those of the author and do not necessarily reflect the views of the publisher.

## Notes on using this publication

This publication is an information offer of the Friedrich Naumann Foundation for Freedom.  
It is available free of charge and not intended for sale. It may not be used by parties or election workers for the purpose of election advertising during election campaigns (federal, state or local government elections, or European Parliament elections).

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. Le modèle populiste tunisien</b>	<b>6</b>
1.1. Un candidat anti-système qui accède au pouvoir	6
1.2. Coup d'Etat constitutionnel et accaparation de tous les pouvoirs	6
1.3. Principales caractéristiques du modèle populiste « saïedien »	7
<b>2. Théories de complot et discours de haine, accentués par les réseaux sociaux</b>	<b>8</b>
2.1 Création d'un climat de peur autour de la sécurité du Président	9
2.2 Affaire de « complot contre la sûreté de l'Etat »	9
2.3 Persécution des Subsahariens et théorie du « grand remplacement »	10
<b>3. Lutte contre la cybercriminalité : A qui profite la loi ?</b>	<b>11</b>
3.1 Décret-loi 54, une loi liberticide	12
3.2 Incapacité à réduire la propagation des fakesnews	12
<b>4. Combat de la société civile pour la défense des libertés fondamentales</b>	<b>13</b>
<b>5. Recommandations:</b>	<b>14</b>
<b>Abréviations:</b>	<b>15</b>

# Introduction

Bien que le populisme n'est pas un phénomène nouveau, il fait son retour en force ces dernières années en Europe, avec la montée des partis de l'extrême droite, et aux Etats unis, avec le retour de Donald Trump au pouvoir, sans oublier que dans le reste du monde, l'on assiste au retour des dictatures.

Le populisme prétend donner le pouvoir au peuple, ce qui signifie le reprendre de la main des élites politiques « corrompues » et des corps intermédiaires de la société, qui ont, selon la logique populiste, failli à leur mission de résoudre les problèmes de la nation. Ce phénomène naît essentiellement dans un contexte de crise, et prétend apporter des solutions miracles aux besoins insatisfaits de la population, tout en pointant du doigt les vrais responsables des problèmes.

Ainsi, la montée du populisme<sup>1</sup> dans le monde est la conséquence directe de plusieurs facteurs dont la baisse du pouvoir d'achat des citoyens, l'augmentation du taux de chômage, les inégalités sociales qui se creusent, la perte de confiance dans le système face à l'impuissance des élites politiques. A ce tableau sombre, les populistes proposent des solutions radicales et simplistes : Changer les élites au pouvoir, éliminer les corps intermédiaires et favoriser le repli identitaire et les sentiments nationalistes.

Ces nouveaux systèmes populistes fleurissent et sont encouragés grâce à l'apport des réseaux sociaux, qui regorgent de fausses nouvelles, lesquels alimentent la colère contre les élites dirigeantes et « promettent des lendemains qui chantent »<sup>2</sup>. En effet, ils proposent un espace d'expression libre, mais qui favorise rarement l'argumentation objective, basée sur la réflexion et les preuves tangibles. Ils accueillent plutôt les réactions émotives, les propos de protestation et de révolte et le discours de haine contre ceux qui ne partagent pas les mêmes avis, ensuite ils les font partager à grande échelle.

Les réseaux sociaux ont aussi cette capacité de fédérer des individus de plusieurs horizons et zones géographiques, sans même se connaître, autour d'idées et de projets communs, avec une facilité inouïe. De ce fait, ils offrent des outils précieux aux leaders populistes pour, d'une part, investir dans le mécontentement des populations et d'autre part, réunir autant que possible d'adhérents à leurs projets et les manipuler facilement grâce à un discours propagandiste.

Une telle équation s'est vérifiée dans plusieurs pays dans le monde comme la France, la Hongrie, l'Italie et les Etats Unis où des figures ou des partis populistes ont fait usage des réseaux sociaux pour s'attirer la sympathie des franges mécontentes de la population, ce qui leur a permis d'accéder au pouvoir. Le dernier exemple en date est la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles de novembre 2016, et la contribution des réseaux sociaux, notamment le réseau X d'Elon Musk à son retour à la tête des Etats-Unis.

La Tunisie ne fait pas l'exception par rapport à ce schéma. Kais Saïed, l'actuel Président de la République, a réussi à fonder un modèle de populisme propre à lui, tout en gardant les caractéristiques générales du phénomène : opposition élite/peuple, existence d'un leader charismatique, accaparation de tous les pouvoirs, usage des réseaux sociaux pour fédérer les partisans et élimination des structures intermédiaires.

Cette policy paper se propose d'analyser le modèle populiste tunisien, tout en montrant ses limites et ses conséquences sur le respect des droits humains et de la liberté d'expression. Elle va explorer le rôle joué par les réseaux sociaux dans la manipulation des populations et l'alimentation des idées populistes propagées par le régime.

Il faut rappeler que près de 8 millions de Tunisiens sont connectés à facebook sur une population totale de 12 millions. D'où, l'énorme influence des réseaux sociaux sur leurs existences. Il ne faut pas oublier, non plus, le rôle joué par ces réseaux dans le déclenchement de la Révolution de 2011 et la chute de Ben Ali, au point de la baptiser, à l'époque, « la révolution 2.0 ».

---

<sup>1</sup> <https://www.allnews.ch/content/points-de-vue/l%E2%80%99ascension-du-populisme-une-m%C3%A9tendance>

<sup>2</sup> Christian Godin, « Qu'est-ce que le populisme ?, Revue Cités, Date de mise en ligne : 16/04/2012. <https://shs.cairn.info/revue-cites-2012-1-page-11?lang=fr&tab=texte-integral>

# 1. Le modèle populiste Tunisien

## 1.1. Un candidat anti-système qui accède au pouvoir

En 2019, Kais Saied, candidat sans programme, ni parti politique gagne les élections présidentielles haut la main, avec plus que 70% des voix. Un candidat que personne n'a vu venir et qui a fait campagne électorale grâce en grande partie aux réseaux sociaux, mais aussi à un travail de terrain fait par ses partisans, essentiellement des diplômés chômeurs, des jeunes déshérités de l'intérieur du pays et des militants de l'extrême gauche.

Le contexte exceptionnel de l'époque a permis de faire resurgir une figure comme Saied. Le partage du pouvoir entre les islamistes issus du parti Ennahdha et les représentants de l'ancien régime, a paralysé la vie politique et permis de s'attribuer mutuellement les priviléges et les postes clés de l'Etat. Résultat : Les Tunisiens se sont trouvés piégés dans un paysage politique corrompu, qui, en plus, n'apportait pas de réponses à leurs problèmes économiques et sociaux.

En effet, le taux de chômage ne cessait d'augmenter, notamment chez les jeunes pour atteindre les 36%<sup>3</sup>, ainsi que l'inflation (7%). Les inégalités sociales continuaient à se creuser. La coalition islamо-лаїque au pouvoir n'a pas su répondre à ces besoins, ni engager de véritables politiques de lutte contre la corruption, susceptibles de réduire les disparités régionales. La population aspirait alors à trouver une figure qui contraste avec toute cette classe politique incompétente.

Kais Saied, professeur universitaire, spécialisé en droit constitutionnel, et connu des médias depuis 2011 comme un anti-système qui a toujours critiqué l'issue de la révolution de 14 janvier, incarnait la figure du candidat indépendant, intègre et sans parti politique. C'est ainsi, qu'il s'est retrouvé au deuxième tour de la Présidentielle de 2019 devant Nabil Karoui, Président du parti « Qalb Tounes » et propriétaire (à l'époque) de la chaîne Nessma TV, incarcéré durant la campagne présidentielle pour une affaire de corruption, puis relâché. Sans présenter un programme clair pour appuyer sa candidature, il s'est vu plébiscité d'un vote populaire, le portant à la tête de l'Etat. Il a obtenu 72,71% des voix (soit 2.77 millions de voix) contre 27,29% (un million de voix) pour son adversaire, sur une population totale des électeurs de 7.081.307 votants.

## 1.2. Coup d'Etat constitutionnel et accaparation de tous les pouvoirs

Les deux premières années de son mandat comme Président de la République ont été marquées par un clash continu avec Ennahdha, le parti islamiste, qui avait la majorité au parlement, avec deux autres partis : l'un issu, de l'islam radical, la Coalition Al Karama et l'autre, de l'ancien régime, Qalb Tounes. Un bras de fer s'est installé entre Kais Saied et Rached Ghannouchi, Président du parlement et chef du parti Ennahdha, qui voulait continuer à avoir la main mise sur tous les rouages de l'Etat, provoquant le pourrissement de la scène politique.

Parallèlement, le peuple tunisien assistait, après les élections de 2019, à la multiplication des crises : économique, sociale, sanitaire (à cause du Covid 19), sans que les gouvernements en place ne puissent y apporter des solutions. Pis, le partage des pouvoirs et des priviléges entre islamistes et élites de l'ancien régime qui gouvernaient en cohabitation dans un système parlementaire<sup>4</sup>, l'a amené à rejeter toute la classe politique.

D'un autre côté, Le président de la République, Kais Saied continuait à incarner l'homme d'Etat qui résistait aux intrigues de cette classe politique, en refusant même de dialoguer avec ceux qu'il nommait « les ennemis de la nation ».

Aussi, et depuis son ascension au pouvoir, Saied portait un discours populiste qui accusait toute l'élite de corruption. Un discours simpliste et binaire qui distinguait entre « Eux » les corrompus et « Nous » les honnêtes, ou en d'autres termes : « Ceux qui mentent et ceux qui disent la vérité, ceux qui sont dans la corruption et ceux qui sont dans la responsabilité »<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Anouar Boukars, « Cris de ralliement des élections tunisiennes », Centre d'Etudes stratégiques, publié le 2 octobre 2019. <https://africacenter.org/fr/spotlight/le-changement-politique-cri-de-ralliement-des-elections-tunisiennes/>

<sup>4</sup> Eric Gobe, « Le populisme de Kais Saïed comme cristallisation de la crise du régime parlementaire Tunisien ». 2022. halshs-03613984

<sup>5</sup> Atef Khayat, "L'ère de l'éphémère et du Pop'up politique Les réseaux sociaux au nom du peuple ! Le cas Kais Saied sur Facebook", REFSICOM [en ligne], Métamorphoses de l'action citoyenne sur les réseaux numériques, mis en ligne le 28 février 2022, consulté le Wednesday 26 March 2025. URL: <https://www.refsicom.org/1078>

Il désignait toujours un ennemi commun par « ils » sans le nommer ouvertement, mais l'on déduit qu'il s'agissait de la classe politique dans sa globalité et de toutes les structures intermédiaires.

Ce discours simpliste que Saied adressait au peuple tunisien directement à travers la page facebook de la Présidence de la République, plaisait énormément à une grande frange des citoyens, laquelle continuait de voir en lui, une sorte de Don Quichotte qui se bat contre l'injustice. Le ton grave et monotone qu'il adapte dans ses discours et l'usage exclusif d'un arabe littéraire, confère à ses paroles une force qui influence le public.

En 2021, il y a eu une précipitation d'évènements ayant abouti au coup d'Etat constitutionnel du 25 juillet de la même année. Des accrochages quasi quotidiens au parlement, des querelles politiciennes des partis, une instabilité politique à cause du changement régulier de ministres, ajoutés à la crise du Covid ayant couté la vie à plusieurs dizaines de milliers de Tunisiens, ont créé un climat favorable à un changement radical dans le pays. Ainsi et dès le matin du 25 juillet 2021, les réseaux sociaux diffusaient en masse des appels à manifester contre Ennahdha et montraient des vidéos de ses bureaux dévastés dans plusieurs régions de la Tunisie.

Le soir même, le Président Kais Saied et en vertu de l'article 80 de la Constitution, déclare l'état d'exception et ordonne la suspension de l'activité du parlement et la destitution du chef du gouvernement, Hichem Mechichi. En l'absence d'une cour constitutionnelle, le président de la République a monopolisé la lecture de la constitution de 2014.

Deux mois plus tard, Saied promulgue le décret-loi 117-2021<sup>6</sup>, où il a annulé une grande partie de la constitution et il s'est accaparé tous les pouvoirs, les transformant en de simples fonctions (fonction judiciaire, fonction exécutive, fonction législative). En vertu de ce décret, le chef de l'Etat ne reconnaît plus la séparation entre les pouvoirs, mais plutôt la suprématie du pouvoir exécutif qui revient uniquement au président de la République, sans limitation dans le temps.<sup>7</sup>

Kais Saied mettait ainsi la première pierre dans l'édifice de son projet de pouvoir à caractère populiste, qui vise à construire une nouvelle Tunisie différente du modèle de gouvernance existant depuis l'Indépendance en 1956.

### 1.3. Principales caractéristiques du modèle populiste « saiedien »

- Un modèle de pouvoir centralisé, avec l'absence de partis politiques et l'affaiblissement du rôle des institutions de l'Etat comme le parlement et la justice. On rappelle à cet égard, la suspension du parlement issu de la constitution de 2014 et la destitution du Conseil supérieur de la Magistrature et son remplacement par un conseil temporaire dont les membres sont majoritairement désignés par lui

- L'annulation de tout le système de gouvernance existant depuis 2014, en organisant le 25 juillet 2022, un référendum pour l'adoption d'une nouvelle constitution, dont le texte est exclusivement écrit par Kais Saied lui-même. Jouant sur le symbolisme, il a aussi décidé de changer la date de la Fête de la Révolution, du 14 janvier (le jour de départ du Président Ben Ali) vers le 17 décembre (le jour où Mohamed Bouazizi s'est immolé par le feu). Saied a toujours soutenu que la révolution du 14 janvier 2011 a été dévié de ses principaux objectifs. Par conséquent, son projet s'inscrit dans la « réforme du processus », afin de « rendre le pouvoir au peuple » qui lui a été confisqué par les élites « corrompues » et les partis politiques avides de pouvoir et de priviléges.

- Le refus de traiter avec les médias, les considérant comme partie prenante du système « corrompu » de l'avant 25 juillet 2021. Kais Saied n'a jamais voulu traiter avec les journalistes ou donner des interviews ou même organiser des conférences de presse. La page facebook de la Présidence de la République devient, alors, le canal officiel par lequel il s'adresse au peuple.

- La fabrication d'un « ennemi imaginaire » désigné toujours par « Ils » sans identification claire. Il s'agit, tantôt de « spéculateurs et contrebandiers n'hésitant pas à monopoliser des denrées alimentaires pour affamer le peuple », tantôt « d'hommes politiques qui complotent contre les intérêts du pays », ou encore de « cadres de l'administration qui sabotent les efforts de l'Etat pour la réforme du système ».

---

<sup>6</sup> <https://www.leaders.com.tn/article/32442-officiel-le-texte-integral-du-decret-presidentiel-n-n-2021-117-du-22-septembre-2021-relatif-aux-mesures-exceptionnelles>

<sup>7</sup> <https://omct-tunisie.org/2021/09/25/tunisie-accaparement-du-pouvoir-par-la-presidence-une derive-sans-precedent/>

- L'élimination de toutes les voix dissidentes. Ainsi et dès février 2023, une grande affaire de présumé « complot contre la sécurité de l'Etat », a permis au régime d'incarcérer plusieurs figures politiques éminentes et chefs de partis opposants. Par ailleurs, la promulgation du décret-loi 54 relatif à la lutte contre la cybercriminalité, a permis d'intenter des procès contre des journalistes, des activistes, des politiciens et des représentants de la société civile pour des déclarations ou des écrits, jugés critiques vis-à-vis du pouvoir en place.

- La Construction par la base<sup>8</sup>: C'est le projet phare de Kais Saied par lequel il compte révolutionner le modèle politique actuel, à travers l'instauration d'une démocratie par le bas, issue du peuple. Ainsi, il donne corps à son slogan de la campagne présidentielle de 2019 « Le peuple veut ». Il s'agit là d'une architecture complexe de comités locaux et régionaux qui collectent les besoins des citoyens et les transforment en projets à discuter au sein du Conseil des Régions (deuxième chambre parlementaire, créée par Saied).

A cette construction par la base, s'ajoute un autre pilier du projet du président, à savoir « les entreprises communautaires »<sup>9</sup>. Ce sont des sociétés créées par un collectif de citoyens dans les régions afin de développer une activité économique, relative aux besoins locaux. L'objectif étant de contribuer au « développement régional » et à une répartition équitable des richesses ». Ainsi, pour faciliter leur création, Saïed n'a cessé de leur accorder des facilités financières et fiscales (accès privilégié aux prêts bancaires et aux terres domaniales, arsenal judiciaire favorable,...).

## 2. Théories de complot et discours de haine, accentués par les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux ont toujours été l'allié privilégié de Kais Saied dans la concrétisation de son projet. Ils ont, d'abord, joué un rôle crucial dans son ascension au pouvoir. Ensuite, ils ont constitué son unique moyen pour communiquer avec le peuple tunisien, dont il dit agir en son nom et en sa faveur.

Selon un rapport<sup>10</sup> de Digital Action, une coalition mondiale pour la justice technologique, les pages Facebook associées au Président et à son cabinet comptent quelque 3,6 millions d'abonnés sur une population tunisienne de 12 millions d'habitants dont près de 8 millions ont un compte facebook.

Et l'on sait, que les réseaux sociaux sont le lieu par excellence de la propagation des fake-news et des théories de complot, puisqu'ils contribuent « à forger une identité commune propice à la radicalisation, en offrant un accès facile et persistant à du contenu qui alimente les croyances déformées des individus »<sup>11</sup>. Ce phénomène n'a certes pas commencé avec le règne de Kais Saied, mais ce dernier a permis de le renforcer.

Comme dans tout système populiste, la vérité ne compte pas, si elle ne sert pas à mobiliser la population autour de son leader. Alors, le mensonge prend le dessus car il permet de manipuler la foule, en lui faisant constamment croire à l'existence d'un danger imminent. Le modèle populiste « saiedien » ne fait pas l'exception à cet égard.

---

<sup>8</sup> <https://houloul.org/fr/2022/01/13/sera-bientot-disponible-2/#pagebody>

<sup>9</sup> <https://lapresse.tn/2024/02/28/entreprises-communautaires-un-nouveau-modele-de-developpement-alternatif/>

<sup>10</sup> <https://yearofdemocracy.org/tunisia-country-briefing/>

<sup>11</sup> <https://theconversation.com/theories-du-complot-comment-les-reseaux-sociaux-les-propagent-et-permettent-une-escalade-vers-la-violence-210838>

## 2.1 Création d'un climat de peur autour de la sécurité du Président

La théorie de complot a toujours été une constante dans le discours de Saied pour expliquer tout type de menaces auquel le pays, ou, lui en personne, sont exposés. D'ailleurs, dès son arrivée au pouvoir en 2019, il a mainte fois déclaré avoir été la cible de tentatives d'assassinat, sans mentionner les responsables. Même les enquêtes ouvertes n'aboutissaient jamais à des arrestations.

A cet égard, on cite l'histoire de « l'enveloppe empoisonnée » qui est arrivé, en janvier 2021, au Palais Présidentiel et qui a affecté l'ex directrice du cabinet présidentiel, Nadia Akacha. Les informations officielles de l'époque ont évoqué un malaise senti par cette dernière et une perte occasionnelle de la vue, en l'ouvrant. L'affaire a suscité la polémique au sein de l'opinion publique, d'autant plus qu'elle intervenait dans un contexte politique tendu, caractérisé par un profond conflit entre le Président de la République et le parti Ennahdha qui contrôlait le parlement et la scène politique<sup>12</sup>. Mais les analyses réalisées par la justice n'ont pas prouvé l'existence d'une matière toxique dans l'enveloppe.

Une autre affaire qui a secoué l'opinion publique, celle du tunnel découvert en 2021 dans une habitation abandonnée près de la Résidence de France en Tunisie. Le ministère de l'Intérieur a affirmé qu'il s'agissait de la préparation d'une opération terroriste, sans qu'il y ait de suites ou de désignation de responsables.

L'objectif derrière la divulgation de ces théories de complot étant toujours la création d'un climat de psychose et de peur, afin de renforcer l'idée d'un ennemi externe traquant le pays et son président, et donc un appel indirect à la population à se souder autour de la figure du leader menacé, à cause de son intégrité et de son combat contre les détracteurs de la Tunisie.

Outre le renforcement de la popularité du président, le recours à la théorie de complot sert aussi à justifier l'échec à résoudre les crises accumulées, sur le plan économique, social et politique. A la pénurie des denrées alimentaires de base, la réponse de la présidence de la République est d'accuser les spéculateurs et les contrebandiers. Les coupures fréquentes d'eau et d'électricité, dues aux pannes techniques, sont, selon Saied, « des phénomènes anormaux » et des « actes de sabotage »<sup>13</sup>.

## 2.2 Affaire de « complot contre la sûreté de l'Etat »

Sur le plan politique et pour faire oublier le maigre taux de participation aux législatives de 2022-2023, qui n'a pas dépassé pour le second tour, 11.4%, un taux jamais enregistré dans l'histoire de la Tunisie, Kais Saied déclenche une vaste affaire de « complot contre la sûreté de l'Etat »<sup>14</sup>.

Le 10 février 2023, il donne ses ordres à sa ministre de la Justice, Leila Jaffal de poursuivre en justice ceux qui sont en train « déstabiliser la sûreté de l'Etat ». Le lendemain de cette rencontre, cette dernière engage une série d'arrestations d'éminentes personnalités politiques de l'opposition, comme Khayam Turki, membre du parti Ettakattol ; Abdelhamid Jelassi, ex cadre du parti Ennahdha et l'homme d'affaire et lobbyiste, Kamel Letaif.

Dans les jours et les semaines qui suivent, d'autres arrestations ont lieu et dont font l'objet des chefs de partis et des militants politiques comme Issam Chebbi, Jaouhar Ben Mbarek, Ghazi Chaouachi, Ridha Belhaj et Lazhar Akremi. Le chef de l'Etat les qualifie de « terroristes », dans une rencontre diffusée en direct du ministère de l'Intérieur.

Les personnes inculpées sont accusées de comploter, avec l'aide de diplomates étrangers, pour renverser le régime en place. Des actes graves, jugés en vertu de la loi antiterroriste de 2015 et susceptibles de peines de mort. Plus d'une cinquantaine de personnalités ont été citées dans cette affaire dont une dizaine sont encore en prison. Les avocats des accusés parlent de dossiers vides<sup>15</sup>, et de l'incapacité des juges à apporter des éléments de preuve sur l'implication des détenus. Il s'agit au final, d'une vaste opération de purge de la part du régime pour éliminer l'opposition.

---

<sup>12</sup> <https://www.parismatch.com/Actu/International/Tentative-d-empoisonnement-a-la-présidence-tunisienne-une-personne-hospitalisée-1722613>

<sup>13</sup> <https://www.tuniscope.com/article/387210/actualites/tunisie/kais-saied-les-coupures-d-eau-et-d-electricité-sont-des-actes-de-sabotage-141309>

<sup>14</sup> <https://inkyfada.com/fr/2024/02/11/affaire-complot-surete-bilan/>

<sup>15</sup> <https://inkyfada.com/fr/2023/03/24/complot-surete-etat-dossiers-opposition-tunisie/>

## 2.3 Persécution des Subsahariens et théorie du « grand remplacement »

Pour absorber la colère des citoyens face à la dégradation des services, la hausse continue des prix et l'augmentation du taux de chômage, le pouvoir en place choisit encore de détourner l'attention, en utilisant la théorie du complot. Cette fois, c'est aux immigrés clandestins venant essentiellement de l'Afrique Subsaharienne pour aller en Europe, qu'il choisit de s'attaquer.

Le 21 février 2023, un communiqué<sup>16</sup> est publié sur la page de la Présidence de la République qui fait suite à une réunion du Président Kais Saïed avec les membres de Conseil national de la sûreté. Son objet est la lutte contre l'immigration clandestine, considérée comme « un phénomène anormal » et un résultat d'un « complot criminel, préparé dès le début du siècle, pour changer la composition démographique de la Tunisie ». Le communiqué ajoute qu'il y a « des parties qui ont reçu de grosses sommes d'argent, depuis 2011, afin de permettre l'installation des immigrés subsahariens » dans le but de transformer la Tunisie en « un pays uniquement africain » et donc de le dissocier de son identité arabo-musulmane ». Les « hordes d'immigrés clandestins » sont accusés de commettre des « crimes et des actes de violences ».

Ce discours xénophobe fait écho à la théorie du « grand remplacement » de l'écrivain français d'extrême droite, Renaud Camus, adoptée par un groupuscule nommé le Parti National Tunisien (PNT). Ce parti raciste n'a cessé de faire campagne sur les réseaux sociaux et à travers le contact direct avec les citoyens, pour les convaincre du « danger imminent » que représenteraient les immigrés subsahariens pour la Tunisie. Le PNT a déclaré avoir envoyé un argumentaire soutenant sa thèse à la Présidence de la République, quelques jours avant la publication du fameux communiqué.

La position adoptée par Kais Saïed vis-à-vis des immigrés a déclenché une vague de violence<sup>17</sup> contre eux par les citoyens. Ils ont été licenciés de leurs postes de travail, délogés de leurs habitations, spoliés de leurs biens et agressés physiquement, dans le but de les contraindre à quitter le pays. Des vidéos postées sur les réseaux sociaux ont contribué à alimenter le discours de haine contre eux, sans que les agresseurs ne soient inquiétés.

Parallèlement, les associations qui leur venaient en aide comme l'association Tunisie Terre d'Asile, l'association « Mnemti » qui lutte contre le racisme en Tunisie et le Conseil tunisien pour les réfugiés (CTR), ont vu leurs responsables arrêtés et incarcérés. Ils ont été accusés de recevoir des « fonds suspects » et de blanchiment d'argent. Mais leurs avocats estiment que ces arrestations ont été motivées par la volonté du régime de limiter leurs activités de soutien aux immigrés subsahariens.

Le 7 mai 2024, dans son discours partagé sur Facebook, Kais Saïed a qualifié les groupes de défense des droits humains qui aident les migrants de « traîtres », « d'agents étrangers » et de « trompettes enragées motivées par des salaires étrangers ». La vidéo a été visionnée près de 290 000 fois et partagée 1 700 fois, selon un rapport de Digital ACT.

On voit donc que la théorie de complot devient « un mode de gouvernance »<sup>18</sup> chez Kais Saïed, comme le soutient l'analyste et l'essayiste tunisien Hatem Nafti, ce qui s'inscrit parfaitement dans le modèle populiste.

<sup>16</sup> <https://www.facebook.com/Présidence.tn/posts/577853124373292>

<sup>17</sup> <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-enjeux-internationaux/en-tunisie-la-rhetorique-complotiste-du-president-2286957>

<sup>18</sup> Hatem Nafti, "Tunisie: le complotisme, clé de voûte de la gouvernance de Kais Saïed », article publié par la Fondation Jean Jaurès, le 22/11/2023.

## Un modèle tunisien qui s'inscrit dans la pure tradition populiste dans le monde

Le modèle populiste « saiedien » rejoint dans ses grandes lignes les modèles populistes existants dans le monde. En effet, il est construit autour d'une figure charismatique qui s'investit dans le mécontentement de la population de la classe politique gouvernante afin de gagner sa sympathie, et donc son soutien pour accéder au pouvoir et le maintenir.

Pour assoir sa popularité et la renforcer, le leader populiste alimente la haine contre ses adversaires, via les réseaux sociaux, à travers la diffusion des fakenews et les théories de complot. Il créé ainsi, une facture profonde entre « élite » et « peuple » et fait toujours croire à un « danger imminent » pour nourrir sa popularité.

A l'image des partis d'extrême droite en Europe, le modèle populiste tunisien prône une culture xénophobe, qui cherche à faire porter la responsabilité des crises économiques et sociales, à un « Autre », dont il faut s'en débarrasser. S'il s'agit de l'immigré clandestin (Arabe ou autre) en Europe, cette figure correspond, en Tunisie, aux Subsahariens venus dans le pays pour pouvoir rejoindre le Nord de la Méditerranée.

Le modèle populiste tunisien ne fait pas non plus, l'exception, par rapport à ce qui existe dans le monde, dans son effort de déconstruction du système démocratique, à travers le non-respect des libertés fondamentales, de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance des médias.

Le modèle « saiedien » va encore plus loin en s'accaparant tous les pouvoirs, et en promulguant des lois qui limitent la liberté d'expression, instaurant ainsi une vraie dictature.

## 3. Lutte contre la cybercriminalité : A qui profite la loi ?

Dans le monde, et face à la propagation des fakenews à une vitesse vertigineuse sur les réseaux sociaux, s'est construite progressivement une conscience de la nécessité de réglementer l'espace virtuel. Ainsi, la Commission européenne a adopté le 19 octobre 2022 le Digital Services Act<sup>19</sup> (DSA) qui permet de lutter contre la propagation du contenu illicite et s'applique aux très grandes plateformes du numérique comme Meta, Google ou YouTube. Selon Thierry Breton<sup>20</sup>, ancien commissaire européen au marché intérieur, « les contenus haineux, l'amplification de la violence verbale et physique, la désinformation doivent être identifiés comme tels et traités en conséquence. Tout ce qui est interdit dans l'espace public sera aussi interdit dans l'espace online ».

Dans ce même esprit, plusieurs pays dans le monde et notamment dans la région MENA ont élaboré leur propre loi sur la lutte contre les fausses informations. La Tunisie n'a pas fait l'exception, elle a promulgué le 13 septembre 2022 le décret-loi 5421 relatif à la lutte contre la cybercriminalité. Sauf que, plutôt que de l'utiliser pour contrer le discours de haine et les atteintes à la sécurité des citoyens dans l'espace virtuel, il a été employé pour emprisonner les opposants et faire taire toute voix critique vis-à-vis du régime.

<sup>19</sup> [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-services-act\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/digital-services-act_en)

<sup>20</sup> <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-8h20-le-grand-entretien/thierry-breton-tout-ce-qui-est-interdit-dans-l-espace-public-sera-aussi-interdit-dans-l-espace-online-1480464>

<sup>21</sup> <https://legislation-securite.tn/latest-laws/decret-loi-n-2022-54-du-13-septembre-2022-relatif-a-la-lutte-contre-les-infractions-se-rapportant-aux-systemes-d-information-et-de-communication/>

### 3.1 Décret-loi 54, une loi liberticide

L'article 24 du décret-loi 54 prévoit une peine de 5 ans, en cas de diffamation ou de diffusion de fausses nouvelles. Cette peine est doublée, si la diffusion des fakenews concerne un agent de l'administration. En se basant sur cet article, l'appareil judiciaire, sous contrôle total du pouvoir, a intenté plusieurs procès contre des journalistes, des activistes et des personnalités politiques ayant critiqué le régime.

Plusieurs d'entre eux, se trouvent actuellement en prison, comme la chroniqueuse, Sonia Dahmani qui a critiqué la politique répressive du régime envers les immigrés clandestins, ou encore les journalistes, Mourad Zeghidi et Borhane Bessais.

Les plaintes sont déposées essentiellement par des ministres, ou cadres de l'administration, comme c'était le cas de la plainte déposée contre la journaliste Monia Arfaoui par le ministre des Affaires religieuses ou celle déposée contre l'avocat et politicien Ghazi Chaouachi, par la ministre de la Justice.

Pendant les élections présidentielles de 2024, l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) a aussi déposé des plaintes contre des journalistes et des activistes, qui ont osé critiquer les dépassements ayant caractérisé le processus électoral.

Dans son dernier rapport sur l'état de la liberté de la presse (3 mai 2023 – 3 mai 2024), le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT) a recensé 9 procès intentés à des journalistes en vertu du décret-loi 54. Il estime qu'il y a « une volonté délibérée du régime d'utiliser le pouvoir judiciaire pour limiter la liberté d'expression ».

Toutefois, il existe d'autres lois pour sanctionner la diffusion des fausses nouvelles et qui existaient avant même la promulgation du décret-loi 54. Il s'agit du code des Télécommunications, et du décret-loi 115-2011, relatif à la liberté de la presse. Le premier prévoit 1 à 2 ans de prison pour « toute personne qui a sciemment nuit aux tiers ou perturbe leur quiétude à travers les réseaux publics des télécommunications », le deuxième impose des amendes en cas de diffamation.

Mais, les magistrats continuent à utiliser le décret-loi 54 pour juger les affaires impliquant des journalistes et des opposants du régime.

Reste la question : Ce décret-loi a-t-il réellement réussi à limiter la propagation de fausses nouvelles et à protéger les citoyens du contenu illicite ?

### 3.2 Incapacité à réduire la propagation des fakesnews

En réalité, les fakesnews ne cessent de se multiplier sur les réseaux sociaux, alimentés en grande partie par des pages administrées par des partisans du Président. Ces pages sont devenues spécialisées dans la diffusion de vidéos attaquant les opposants du régime ou les immigrés subsahariens. Elles alimentent le discours de haine contre les journalistes, les activistes de la société civile et les politiciens opposés au régime.

Pendant les dernières élections présidentielles de 2024 (le 6 octobre 2024), plusieurs pages facebook ont publiés des contenus faux, et des attaques contre les candidats à la présidentielle, dans le but de semer la confusion et de manipuler l'opinion publique afin qu'elle vote pour le président sortant Kais Saïed. C'est ce qui a révélé un rapport de Mena Media Monitoring<sup>22</sup>, dont les chercheurs ont analysé les publications de plusieurs pages et groupes Facebook, durant la période s'étalant entre mi-juillet et mi-septembre 2024. Ces pages regroupaient des milliers d'abonnés comme « Tunis Today » (69 mille abonnés), « Politiket » (103 mille abonnés), « fans de Kais Said » (373 mille abonnés).

En général, les administrateurs de ce genre de pages ne sont guère inquiétés pour leurs insultes, actes de diffamation et atteintes à la réputation des opposants.

---

<sup>22</sup> Mena Media Monitoring, "La désinformation sur les réseaux sociaux en Tunisie à la veille de l'élection présidentielle de 2024 (juillet-septembre 2024) »

## 4. Combat de la société civile pour la défense des libertés fondamentales

L'usage abusif du décret-loi 54 et l'emprisonnement de plusieurs figures de la scène politique et associative a abouti à un rétrécissement de l'espace des libertés et à un retour à la dictature.

En cherchant à défendre les droits de l'homme et l'Etat de droit, la société civile se voit constamment attaquée par le Président de la République et de ses partisans et accusée de servir des « intérêts étrangers ». Elle fait face constamment à des procès, des arrestations et à des gels de ses financements.

Toutefois, elle continue de faire des tentatives, même modestes, pour défendre la liberté d'expression et les droits des détenus en prison. Le SNJT organise régulièrement des manifestations de soutien aux journalistes en prison, comme Sonia Dahmani, Mourad Zeghidi et Borhane Bessaies, afin de rappeler l'usage abusif du décret-loi 54 et ses conséquences sur la liberté d'expression.

Le Comité de défense des détenus politiques, un collectif d'avocats qui défendent les prisonniers dans l'affaire de « complot contre la sûreté de l'Etat », ne cesse de se mobiliser, à travers l'organisation de sit-in ou de conférences de presse pour informer le public de l'avancement du procès, mais surtout des différents dépassements juridiques qui le caractérisent. Le comité œuvre aussi à médiatiser les grèves de la faim effectuées par les détenus, pour dénoncer les raisons iniques de leurs incarcérations<sup>23</sup> et protester contre leurs conditions de détention.

En septembre 2024, a été créé le Réseau Tunisien pour la Défense des Droits et des Libertés, qui rassemble 10 associations et 9 partis politiques. L'objectif était de protester contre les dépassements qui ont marqué la campagne électorale durant les présidentielles d'octobre 2024, à savoir l'élimination de candidats de la course électorale et le refus de l'ISIE d'appliquer les jugements du tribunal administratif qui contestaient ces actes. Le collectif a, par la suite, élargi son action, en organisant un ensemble de manifestations pour dénoncer toute forme d'atteinte aux libertés fondamentales et aux droits de l'homme.

Parallèlement à la mobilisation à l'intérieur du pays, la société civile s'active aussi à l'étranger pour sensibiliser l'opinion publique internationale à la dégradation de l'état des libertés en Tunisie et à la situation des prisonniers politiques. Dans ce cadre, une délégation composée de représentants d'organisations de la société civile tunisienne nationale et internationale s'est rendue à Genève du 4 au 7 mars 2025, pour participer à la 58<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. En marge de cet événement, elle a pu rencontrer le Haut-commissaire des Nations Unis aux droits de l'homme, Volker Türk. La réunion a permis de l'informer de la « situation préoccupante des droits de l'homme en Tunisie »<sup>24</sup> et de demander l'appui des structures onusiennes.

Toutes ces mobilisations, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ont permis de mettre la pression sur le régime en place. Cela s'est traduit par la libération de quelques figures de l'opposition dont l'ex présidente de l'IVD (Instance Vérité et Dignité), Sihem Ben Sedrine<sup>25</sup> et le journaliste Mohamed Boughleb<sup>26</sup>, qui a écopé de 6 mois de prison ferme pour diffamation suite à une plainte déposée contre lui par une employée du ministère des Affaires religieuses. Une autre avancée concerne l'arbitrage de la Cour de cassation en faveur de la chroniqueuse, Sonia Dahmani, contre la légitimité de l'usage du décret-loi 54 pour l'inculper par rapport à ses déclarations médiatiques concernant l'affaire de « complot contre la sûreté de l'Etat ».

<sup>23</sup> <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230930-tunisie-le-comit%C3%A9-de-d%C3%A9fense-de-d%C3%A9tenus-politiques-demande-l-audition-de-diplomates-occidentaux>

<sup>24</sup> <https://kapitalis.com/tunisie/2025/03/11/reunions-de-representants-de-la-societe-civile-tunisienne-avec-des-experts-onusiens-des-droits-humains-a-geneve/>

<sup>25</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/02/19/en-tunisie-la-justice-ordonne-la-liberation-de-l-opposante-sihem-bensedrine\\_6554686\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/02/19/en-tunisie-la-justice-ordonne-la-liberation-de-l-opposante-sihem-bensedrine_6554686_3212.html)

<sup>26</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/02/21/en-tunisie-la-justice-ordonne-la-liberation-du-journaliste-mohamed-boughleb\\_6557254\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/02/21/en-tunisie-la-justice-ordonne-la-liberation-du-journaliste-mohamed-boughleb_6557254_3212.html)

La Cour de cassation a estimé<sup>27</sup> que «le champ d'application des dispositions du décret-loi n°54 se limite aux infractions commises à l'aide des systèmes d'information, de communication, de données et de logiciels électroniques, et ne concerne donc pas les opinions exprimées par les journalistes et les professionnels des médias à travers les médias écrits, audiovisuels ou radiophoniques».

Bien que Sonia Dahmani n'ait pas été relâchée, ce jugement a été considéré comme une remise en question de l'usage abusif du décret-loi contre la cybercriminalité. Ces petites brèches, aussi modestes qu'elles soient, donnent une lueur d'espoir que les détenus pourraient être libérés et que l'Etat de droit pourrait un jour être rétabli.

## 5. Recommandations:

Il est clair que le modèle populiste de Kais Saied s'inscrit dans la pure tradition populiste mondiale, avec une tendance vers l'instauration d'un vrai système dictatorial. C'est pour cela que le retour vers un modèle démocratique qui respecte l'Etat de droit et les libertés fondamentales nécessite un ensemble de mesures :

- **Abroger les lois liberticides**

D'abord, il est impératif d'abroger toute loi susceptible de faire atteinte à la liberté d'expression. Ainsi, les juges ne devraient plus utiliser l'article 24 du décret-loi 54 pour punir les délits d'expression, mais plutôt faire usage des articles du décret-loi 115 relatif la liberté de la presse.

- **Dépolitisation des investigations sur la cybercriminalité**

En matière de lutte contre la cybercriminalité et la publication de contenu illicite sur les réseaux sociaux, il est nécessaire d'appliquer de manière équitable la loi sur les utilisateurs, quelque soit leurs orientations politiques (pro-Saied ou non).

- **Sanctionner les incitations à la haine contre les migrants**

Vu la propagation du discours de haine et la culture xénophobe contre les Subsahariens, il est important de sanctionner les pages qui les véhiculent sur les réseaux sociaux. Cela suppose aussi un vrai travail d'éducation aux médias afin de sensibiliser le public aux conséquences de la diffusion d'un tel discours.

- **INstances de fact-checking**

En matière de lutte contre la propagation des théories de complot et des fakesnews, il est nécessaire de faire un travail continu de fact checking de la part des médias afin d'établir la vérité. Mais cela nécessite d'une part, l'instauration d'un climat de liberté d'expression et d'autre part, le renforcement des capacités des journalistes en matière de fact checking.

- **Rétablissement l'indépendance de la justice**

En ce qui concerne la situation des prisonniers politiques dans l'affaire de « complot contre la sûreté de l'Etat », il est impératif de leur garantir un procès équitable et le respect de leurs droits fondamentaux. A cet effet, l'indépendance de la justice est une condition primordiale.

La société civile, et malgré toutes les pressions qu'elle est en train de subir, se doit de continuer le combat pour défendre les droits humains et la liberté d'expression.

---

<sup>27</sup> <https://www.tunisienuerique.com/la-cour-de-cassation-arbitre-en-faveur-de-sonia-dahmani-la-1e-breche-dans-le-decret-54/>

## Abréviations:

DSA : Digital Services ActPNT : Parti National Tunisien

ISIE : Instance Supérieure Indépendante pour les Elections

SNJT : Syndicat National des Journalistes Tunisiens

IVD : Instance Vérité et Dignité

CTR : Conseil tunisien pour les réfugiés CTR

